

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE EYNAC

Par arrêté n° 2019/156 du 17 décembre 2019, le Président de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Pierre Eynac. Cette modification porte sur **la modification du règlement de la zone N** :

Article N 02 modifié afin de permettre sous certaines conditions la construction de bâtiments nécessaire à l'exploitation agricole

Article N 11 modifié afin de préciser l'architecture autorisée pour les bâtiments agricoles

la consultation du public se déroulera du 25 mai 2020 au 25 juin 2020 inclus.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consulter les pièces du dossier :

- en mairie de Saint Pierre Eynac et à la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal aux heures habituelles d'ouverture au public
- sur le site internet de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal www.mezencloiremeygal.fr

Les observations pourront, soit être consignées sur les registres qui seront mis à disposition en mairie de Saint Pierre Eynac et à la Communauté de Communes, soit envoyées par courrier à la Communauté de communes (10 Place St Robert 43260 Saint Julien Chapteuil), soit envoyées par mail à la Communauté de Communes (urba@mezencloirremeygal.fr).

À l'issue de la consultation publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur l'approbation de la modification simplifiée.

à Saint Julien, le 11 Mai 2020
Le Président,

Philippe DELABRE